



Paris, le 9 décembre 2010

## Total met en application son accord pour l'égalité professionnelle hommes-femmes

TOTAL  
2, place Jean Millier  
La Défense 6  
92 400 Courbevoie France  
Fax : + 33 (0) 1 47 44 68 21

Isabelle DESMET  
Tél. : + 33 (0) 1 47 44 37 76

Sonia CERQUEIRA  
Tél. : +33 (0) 1 47 44 47 05

Michaël CROCHET-VOUREY  
Tél. : + 33 (0) 1 47 44 81 33

Sandra DANTE  
Tél. : + 33 (0) 1 47 44 46 07

Hortense OURY  
Tél. : +33 (0) 1 47 44 23 34

Ava PEREZ  
Tél. : + 33 (0) 1 47 44 64 65

Florent SEGURA  
Tél. : + 33 (0) 1 47 44 31 38

Phénélope SEMAVOINE  
Tél. : + 33 (0) 1 47 44 76 29

Frédéric TEXIER  
Tél. : + 33 (0) 1 47 44 38 16

TOTAL S.A.  
Capital 5 871 057 210 euros  
542 051 180 R.C.S. Nanterre

[www.total.com](http://www.total.com)

Dans le cadre de l'accord portant sur l'égalité professionnelle hommes femmes signé en 2010 entre la direction de Total et les organisations syndicales du périmètre pétrole France (les autres sociétés du Groupe négociant leur propre accord qu'elles mettront en œuvre à leurs bornes et selon leurs modalités dans les mois qui viennent), le Groupe a mis en place des mesures concrètes en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

A la suite de cet accord, la rémunération de 2300 collaboratrices a été majorée de +3,7% en moyenne à partir du mois d'octobre 2010.

Outre le redressement des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, ces actions concernent le recrutement, la promotion professionnelle et l'articulation entre la vie professionnelle et les responsabilités familiales.

En matière d'accès à l'emploi, Total s'est fixé des objectifs de recrutement de femmes dans une proportion égale au nombre de diplômées des écoles et universités. Le Groupe encourage en outre, le développement de la mixité des candidatures notamment par des actions menées auprès du monde éducatif en faveur de la féminisation de certaines filières.

Concernant le développement de la carrière des femmes, le Groupe s'est engagé à promouvoir une même proportion de femmes et d'hommes, à qualifications et expériences équivalentes.

Afin de favoriser l'équilibre vie professionnelle et familiale, Total prendra en charge les frais de garde d'enfants en cas de formation ou de mission, la mise en place d'un capital temps adoption de 8 jours ouvrés rémunérés, la rémunération, pour partie, du congé de présence parentale et la création d'un capital temps maternité de 8 jours ouvrés rémunérés.

Un Comité pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été créé pour traiter par la concertation des modalités de mise en œuvre et de suivi de l'ensemble du dispositif.

Cet accord suit un premier accord européen sur l'égalité des chances signé dès novembre 2005 avec les partenaires sociaux. Il est le fruit de deux années de préparation et d'un large consensus entre les organisations syndicales et la direction de Total.

Ces mesures d'égalité professionnelle s'inscrivent dans la politique de ressources humaines du Groupe qui vise depuis plusieurs années à promouvoir la diversité, la mixité et l'égalité des chances.

\* \* \* \* \*

Total est l'un des tout premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux, exerçant ses activités dans plus de 130 pays. Ses 96 000 collaborateurs développent leur savoir-faire à tous les niveaux de cette industrie : exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution, gaz et énergies nouvelles et trading. Ils contribuent ainsi à satisfaire la demande énergétique mondiale, présente et future. Le Groupe est également un acteur de premier plan de la chimie. [www.total.com](http://www.total.com)